

ACTIVITÉ type DNB : réfléchir les valeurs de la République française

F2=>/ 6 points : (F2-3 : I F STB. F2-5 : I F STB.)

F3-1 =>/ 4 points : I F STB.

Situation pratique : L'égalité hommes-femmes en France

Depuis 1982, le 8 mars est officiellement reconnu, en France, comme la journée des droits des femmes. Votre collège profite de cette journée pour organiser une exposition pour rappeler qu'en France, hommes et femmes disposent de droits égaux mais que des inégalités persistent.

Voici deux panneaux issus de cette exposition :

Document 1 : Panneau « Quelques étapes dans la mise en œuvre d'une égalité de droits entre hommes et femmes en France »

1907 : la loi accorde aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire.
1924 : les programmes de l'enseignement secondaire sont les mêmes pour les filles et les garçons.
1944 : droit de vote et d'éligibilité aux femmes.
1946 : le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est désormais inscrit dans la Constitution.
1965 : loi de réforme des régimes matrimoniaux qui autorise les femmes à exercer une profession sans autorisation de leur mari et à gérer leurs biens propres.
1972 : le principe de l'égalité de salaires entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi.
2000 : loi favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux.

Document 2 : Panneau « Les inégalités professionnelles aujourd'hui »

Document 2 : Panneau *Les inégalités professionnelles aujourd'hui*

Par rapport aux hommes, les femmes gagnent....

- 27,5% de moins dans le secteur des services où elles sont 88% à travailler
- 21,8% de moins lorsqu'elles sont cadres

Leurs emplois sont les plus précaires et les moins bien rémunérés puisqu'elles représentent 62 % des emplois non qualifiés.

Source : Panneaux réalisés par les élèves (les données chiffrées sont issues de *Franceinfo.fr*, 17/09/2014).

Questions

Document 1 :

1. De quand date l'affirmation du principe d'égalité complète entre hommes et femmes en France ? (F2-3 =>1 point)
2. Pourquoi, selon vous, a-t-il été nécessaire d'adopter ensuite de nouvelles lois sur l'égalité hommes-femmes ? (F2-5 =>1 point)

Document 2 :

3. A partir du document, montrez que des inégalités persistent dans le domaine professionnel. (F2-5 =>2 points)
4. Proposez au moins deux explications au maintien d'inégalités professionnelles entre hommes et femmes. (F2-5 =>2 points)

Documents 1 et 2 :

5. Rédigez un texte de quelques lignes de conclusion à l'exposition expliquant en quoi les inégalités entre les hommes et les femmes vont à l'encontre des valeurs de la République française. (F3-1=>4 points)